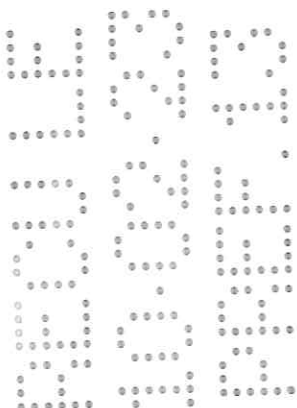


DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aigalades

Nombre de Conseillers  
en exercice :22



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

*Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.*

POUVOIRS :

*Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO*

## DELIBERATION N°2

**OBJET :** Traitement des points de débordements au droit de la zone d'activités du pôle Alpha sur la commune d'Aubagne : autorisation de dépôt du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Monsieur Pascal Agostini, vice-Président de l'EPAGE rapporte :

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) HuCA est en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et de ses missions associées pour une gestion intégrée par bassin versant. Dans ce cadre, il est porteur d'une action du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations visant à traiter les points de débordement de l'Huveaune au droit de la zone d'activités du pôle Alpha sur la commune d'Aubagne.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°2

EPAGE HuCA  
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13400 AUBAGNE  
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13400 AUBAGNE  
04 42 62 85 13

[www.epagehuca.fr](http://www.epagehuca.fr)

Siret : 200 088 474 00016 – NAF RA 112

Le projet concerne plus précisément la réalisation de travaux d'élargissement du lit de l'Huveaune. Le principe général des aménagements proposés est d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau en jouant sur le reprofilage de berges, tout en prenant soin de ne pas élargir la zone correspondant au lit d'étiage. La première solution technique envisagée est la mise en place de caissons végétalisés. En cas d'impossibilité technique, des cages de cabions (ou autres techniques de soutènement) seront installées.

Cette opération permettra notamment de supprimer certaines zones de débordements sur le pôle alpha (zone économique à Aubagne et la Penne sur Huveaune) jusqu'à un débit estimé à 115m<sup>3</sup>/s. L'analyse coût-bénéfice de cette opération est très nettement positive.

En complément de ces mesures structurelles, ce projet fera l'objet du déploiement d'un volet non structurel visant à la protection des personnes et des biens (acculturation au risque, surveillance, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des bâtis).

En premier lieu, ce projet doit faire l'objet d'une autorisation au titre de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement (installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau). Cette autorisation doit être déposée par l'EPAGE HuCA auprès du préfet du Département.

En conséquence, la présente délibération a pour objectif d'autoriser Monsieur le Président à réaliser :

- La saisine du préfet de Département en vue du dépôt du dossier d'Autorisation au titre du code de l'environnement ;
- La saisine du préfet de Département en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'intérêt général la réalisation des travaux d'aménagement sur l'Huveaune ;
- La saisine du préfet de Département pour tout autre dossier réglementaire nécessaire à la mise en œuvre dudit projet.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HUCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal AGOSTINI,

VUS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 122-3, L. 181-3 et suivants,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA)

CONSIDERANT

- La nature des ouvrages à réaliser dans le cadre de l'action 6-1 du PAPI de l'Huveaune et des Aygalades ;
- La nécessité de constituer et de déposer un dossier d'autorisation environnementale, ainsi que la nature de toutes les démarches inhérentes à ce dossier réglementaire,
- L'avis favorable des membres du bureau de l'EPAGE HuCA,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°2

EPAGE HuCA

Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE

Pour les visiteurs : 111 rue du Dingearbie, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE  
04 42 62 85 13

[www.epagehuca.fr](http://www.epagehuca.fr)

2

**DELIBERE :**

**ARTICLE UN :** APPROUVE les aménagements de l'action 6-1 du PAPI de l'Huveaune et des Aygalades tels que décrits précédemment.

**ARTICLE DEUX :** AUTORISE Monsieur le Président à produire, signer et déposer pour instruction auprès de Monsieur le préfet du département tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'aménagement et notamment :

- Le dossier d'Autorisation au titre de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement ;
- Le dossier de déclaration d'intérêt général ;

**ARTICLE TROIS :** AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux et à signer tous les actes, documents ou pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB  
Président de l'EPAGE HuCA

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°2

**EPAGE HuCA**  
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleurde, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE  
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE  
04 42 62 85 13

[www.epagehuca.fr](http://www.epagehuca.fr)

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84 11Z